

Convention de partenariat projet "Commerces accessibles à tous·tes"

L'ASBL Entreprendre XXL met en place le projet " *Commerces accessibles à tous·tes* ". L'objectif poursuivi consiste à soutenir les commerces ixellois dans l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Entre l'organisatrice,

L'ASBL Entreprendre XXL,

Située Chaussée d'Ixelles 172 à 1050 Ixelles,

Représentée par la déléguée à la gestion journalière, Mulligan Marie

Et le·la gérant·e de la cellule commerciale, valablement représenté·e par

.....
.....
.....

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre du projet "*Une entrée pour tous* ",

Le·la gérant·e de l'établissement s'engage pour une durée de douze mois, renouvelable tacitement chaque année à :

- Désencombrer l'entrée de sa surface commerciale située
..... afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et d'y ajouter la rampe d'accès ;
- Lors de ses heures ouvrables, installer le dispositif devant la porte d'entrée du commerce ;
- Il est interdit d'abîmer ou de jeter le dispositif ;
- Le dispositif n'a pour seul emploi l'accessibilité du commerce désigné, il ne peut être utilisé à d'autres fins ni être déplacé dans le but de rendre accessible un autre établissement ;

- Est informé que l'ASBL ne contracte pas d'assurance spécifique car la responsabilité de la rampe d'accès est assurée par le-la gérant-e ;
- Est informé que l'asbl peut se présenter sur place pour s'assurer que la rampe soit mise en place ;
- Est tenu d'informer l'asbl en cas de cession, d'interruption ou fermeture d'activité afin d'en discuter avec elle et de trouver une solution arrangeant les deux partis ;
- En cas de non-respect de la convention, le-la gérant-e s'engage à rembourser intégralement le dispositif ou à le ramener à la commune.

En contrepartie, **l'ASBL Entreprendre XXL** s'engage à :

- Réaliser une enquête de terrain afin de choisir une rampe d'accès qui correspond aux besoins du commerce ;
- Fournir une rampe d'accès sur mesure ;
- Renseigner les coordonnées du commerce sur le site web de l'ASBL Entreprendre XXL (si tel est le souhait du/de la propriétaire) ;
- Assurer une visibilité sur les réseaux sociaux de l'asbl.

Les partenaires s'engagent à remplir leurs missions fixées par la présente convention, de manière cohérente et fidèle aux finalités et objectifs poursuivis par L'ASBL Entreprendre XXL.

Les partenaires se soumettent à un devoir d'assistance mutuelle pour l'exécution de la présente convention dans un esprit de franche collaboration. Ils s'engagent à coopérer, à communiquer toutes les informations nécessaires et à assurer le suivi et le bon déroulement de la mission durant toute la période d'activité prévue.

Fait à Ixelles, en 2 exemplaires, le.....

Signature du/de la gérant-e

Signature de la représentante de l'ASBL

Mention Lu et approuvé

Une initiative du Bourgmestre, de l'Echevin du Commerce et du Développement économique et des membres du Collège Communal d'Ixelles.